

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240923-DEC2024-091-DE Date de télétransmission : 23/09/2024 Date de réception préfecture : 23/09/2024
--

DECISION DU PRESIDENT **N° D2024-091**

Objet : N°2021.01 - Marché de collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés
Modification n°2 : Approbation du changement de titulaire

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2020-094 du 10 septembre 2020 et n°2023-150 du 6 juillet 2023, donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2021-060 du 15 avril 2021 portant acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 14 avril 2021, du marché public, passé en procédure formalisée, à la Société Eco Déchets Environnement à Lyon (69) relatif à la collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés, pour un montant total de 453 120,00 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif, pour une durée de 4 ans du 1^{er} septembre 2021, date de début des prestations jusqu'au 31 août 2025 ;

VU la décision n°2024-065 en date du 14 juin 2024 approuvant la modification n°1, suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 13 juin 2024 et ayant pour objet une demande d'actualisation des prix à hauteur de 24 % pour maintenir la Société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT en activité suite à son placement en redressement judiciaire, pour raison économique, par le Tribunal de commerce de Lyon en date du 2 mai 2024 ;

CONSIDERANT que par jugement en date du 25 juillet 2024, le Tribunal de commerce de Lyon, a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise ECO DECHETS ENVIRONNEMENT à compter du 31 juillet 2024 ;

CONSIDERANT que suite à ladite liquidation judiciaire, La Société MINERIS ENVIRONNEMENT s'est portée acquéreur pour la reprise des prestations à compter du 1^{er} août 2024 ;

CONSIDERANT que pour assurer la continuité de service de la collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés, il convient par modification n°2, de prendre en compte le changement de titulaire au profit de la Société MINERIS ENVIRONNEMENT rétroactivement à compter du 1^{er} août 2024 ;

.../...

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 19 septembre 2024 concernant la modification n°2 ;

- APPROUVE la modification n°2, relative au marché public de collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés, ayant pour objet le changement de titulaire suite à la liquidation judiciaire de la Société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT, au profit de la Société MINERIS ENVIRONNEMENT, rétroactivement à compter du 1^{er} août 2024, date de reprise du contrat prononcée par le Tribunal de commerce de Lyon.
- PRECISE que la Société MINERIS ENVIRONNEMENT appliquera les mêmes conditions financières et techniques, telles qu'elles sont inscrites dans les pièces contractuelles jusqu'au 31 août 2025, terme du marché.
- DECIDE de signer la modification n°2 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 23 septembre 2024
Publiée le 24 SEP. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 23 septembre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

